

● (2.10 p.m.)

Pour qu'on le comprenne clairement et sans équivoque, permettez-moi de vous citer mes propos qu'on a lus à ma place dans un discours prononcé à Montréal le 8 octobre, jour où le gouvernement annonçait qu'il se proposait de créer ce ministère:

Et le gouvernement fédéral reconnaît aujourd'hui d'une façon positive qu'il s'intéresse déjà vivement d'une multitude de façons, souvent isolées les unes des autres, aux problèmes des villes canadiennes; il reconnaît qu'il doit traduire cet intérêt dans des mesures beaucoup plus coordonnées. Cette action, je me dois de vous le faire bien voir, sera marquée au coin de la collaboration la plus scrupuleuse et la plus prudente avec les gouvernements provinciaux et, par leur intermédiaire, avec les autorités municipales. Coordination de l'action du fédéral dans les villes: oui. Ingérence du fédéral dans des secteurs qui ne sont pas de son ressort: non. Collaboration, consultation de la part du fédéral—et peut-être même une certaine mesure de planification mixte si les provinces le désirent: oui. Entrée du fédéral dans de nouveaux secteurs de compétence, obtention de nouveaux pouvoirs: non, et nulle part au Canada.

C'est donc dans le cadre actuel de la constitution que nous allons travailler. La constitution n'a pas besoin d'être modifiée ou élargie pour permettre l'élaboration d'une politique urbaine sélective. Si nous pouvons en arriver à ce type de recherche, de planification, de coordination des programmes et de coopération, si nous pouvons obtenir que les trois niveaux de gouvernement travaillent de concert beaucoup plus étroitement, nous pourrions commencer à supprimer le double emploi et le gaspillage, les programmes opposés, les programmes créés pour résoudre un problème sans tenir vraiment compte des autres problèmes qu'ils pourraient déclencher. Nous pouvons nous occuper dès maintenant de décider si nous voulons que nos villes se développent sans contrainte; et si nous ne le voulons pas, à nous de trouver des solutions de rechange.

Monsieur l'Orateur, ce ministère des Affaires urbaines et du Logement devra avant tout se préoccuper de rétablir l'ordre à la Chambre en ce qui touche les municipalités. Je n'ai pas besoin de faire remarquer aux députés à quel point le gouvernement fédéral intervient déjà dans les affaires municipales. Notre action se fait sentir directement dans les domaines du logement, des entreprises de lotissement et des programmes d'épuration des matières d'égout, et retentit fortement sur l'emplacement, la croissance et les structures des régions urbaines.

Nous exerçons une influence semblable en occupant une proportion très considérable d'espace urbain qui appartient au gouvernement ou est loué par le gouvernement, et aussi sous le rapport des impôts versés, des besoins créés et des revenus gagnés. Je pense à l'emplacement choisi pour les immeubles publics, les aéroports, les chemins de fer, les ports, les établissements militaires, les services de communications et un tas d'autres choses.

Il existe à l'heure actuelle 112 programmes fédéraux qui comportent des éléments de financement du processus urbain; 131 programmes de recherche qui s'appliquent aux éléments du processus urbain. Il existe 27 ministères et organismes dont l'influence est ressentie à des degrés divers dans les villes. Je crains bien que la plupart des ministères et organismes fédéraux n'aient pas travaillé de concert et collaboré assez étroitement entre eux ni avec les gouvernements provinciaux et municipaux. Nous n'avons pas besoin de nous le reprocher, car nous ne sommes pas les seuls. Aucun pays n'a cherché consciemment à établir ses priorités et à rationaliser ses ressources

nationales limitées, comme nous espérons le faire. Nous espérons que désormais, la participation fédérale aux affaires municipales ne consistera plus en une série d'initiatives n'ayant aucun lien entre elles, mais fera partie d'un ensemble urbain mieux conçu. Naturellement, des considérations d'ordre fédéral, municipal et provincial interviennent dans pratiquement tout ce qui se fait dans cette optique, si bien qu'une coopération entre les trois niveaux de gouvernement est vraiment essentielle.

Nous coordonnerons et intégrerons de diverses façons le rôle du gouvernement fédéral dans les affaires urbaines. Par exemple, le ministre d'État, au cabinet et dans les comités ministériels ainsi que dans les ententes bilatérales et inter-ministérielles, interviendra avec ses collègues dans la révision des différents plans d'urbanisme présentés par les autres ministères et organismes fédéraux. Il y aura un secrétariat, dirigé par une personne qui aura le rang du sous-ministre et qui examinera entièrement l'action fédérale en matière d'affaires urbaines. Grâce à des consultations et après entente, il fera exécuter la politique gouvernementale, les travaux de rationalisation, de coordination et de planification. Ce secrétariat est actuellement en voie de formation, monsieur l'Orateur, en tant qu'instrument important de recherche, de définition de la politique à suivre, de consultation et de coordination.

Des recherches initiales nous ont déjà fourni d'importantes données, et un rapport à ce sujet sera distribué sous peu aux députés et à d'autres personnes. Nous intensifierons maintenant nos efforts afin de coordonner les très rares ressources humaines dans ce domaine, afin de planifier et d'établir les priorités et les stratégies possibles. Nous espérons attirer les esprits les plus brillants actuellement disséminés au sein des gouvernements, des industries et des universités et les renvoyer ensuite à leur milieu respectif, ce qui assurerait une voie d'échanges soutenus et féconds. J'espère sincèrement que cette attitude plus méthodique entre les gouvernements et au sein même du gouvernement fédéral permettra de protéger la juridiction des provinces, ce qui nous permettrait d'éviter les expériences passées, alors que les programmes non coordonnés du ministère fédéral faussaient, bien malgré lui, les priorités provinciales et municipales. Il en était souvent ainsi, même si la chose était vexante, parce que l'effet d'un programme fédéral sur un autre ou sur une initiative provinciale n'était pas jugé en fonction de la situation des villes. En plus d'un secrétariat urbain, les agences de la Couronne, c'est-à-dire la Société centrale d'hypothèques et de logement et la Commission de la capitale nationale feront rapport au ministère et leurs efforts seront de plus en plus coordonnés en vue de former un ensemble plus homogène. Le budget des investissements et des dépenses de la Société centrale d'hypothèques et de logement est un élément important et les députés se rendront compte que j'ai changé l'orientation de la Société qui devra maintenant s'occuper en premier lieu des logements à prix modique. Au début de l'année, monsieur l'Orateur, suite au programme visant la construction de logements à prix modique, j'ai affecté 200 millions de dollars du budget de la Société centrale d'hypothèques et de logement à la recherche de moyens absolument nouveaux de construire des maisons de bonne qualité pour les gens dont le revenu se situe entre \$4,000 et \$6,000 par an. Les 200 millions, et même un peu plus, ont été approuvés pour la construction de 97 projets